

CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET ET DES RESEAUX INFORMATIQUES AU LYCEE FRANÇAIS THEODORE MONOD

PREAMBULE

La charte définit les conditions générales d'utilisation de l'Internet, des réseaux et des services multimédias au sein du groupe scolaire, en rappelant l'application du droit et en précisant le cadre légal afin de sensibiliser et de responsabiliser l'utilisateur.

La charte précise les droits et obligations que l'établissement et l'utilisateur s'engagent à respecter et notamment les conditions et les limites des éventuels contrôles portant sur l'utilisation des services proposés.

La complexité de la gestion de notre matériel suppose de chacun le respect du matériel et de certaines règles de fonctionnement. **Le respect de cette charte et du règlement intérieur est une obligation qui s'impose à chaque utilisateur de l'informatique.**

IL EST TOUT D'ABORD RAPPELE LA NECESSITE DE RESPECTER LA LEGISLATION

L'internet, les réseaux et les services de communication numérique ne sont pas des zones de non-droit.

Le rappel de ces règles vise le double objectif de sensibiliser l'utilisateur à leur existence et à leur respect et à renforcer ainsi la prévention d'actes illicites. Les principes de neutralité religieuse, politique et commerciale doivent être respectés.

Droits à la personne : le respect des droits de la personne et de l'enfant impose qu'il soit interdit d'utiliser l'internet et le réseau informatique, de porter atteinte à l'honneur et la vie privée d'autrui (les injures, la diffamation, la divulgation d'informations d'ordre personnel... sont particulièrement interdits).

En matière de crimes et délits : interdiction de visionner ou de diffuser des documents à caractère raciste, xénophobe, religieux, pédophile, pornographique ou incitant à toute forme d'actes illégaux (consommation de substances interdites, apologie de tous les crimes, la négation des crimes contre l'humanité, provocation aux crimes et délits, au suicide, à l'anorexie, à la discrimination, à la haine notamment raciale ou à la violence).

Propriété intellectuelle : le respect de la propriété intellectuelle et des droits d'auteurs impose qu'il soit interdit de copier, d'échanger ou de diffuser toute œuvre de l'esprit (travail des autres, extraits musicaux, photographies, vidéos, jeux...) ou de copier des logiciels commerciaux en dehors des conditions prévus par le code de la propriété intellectuelle.

IL EST ENSUITE CONVENU CE QUI SUIV

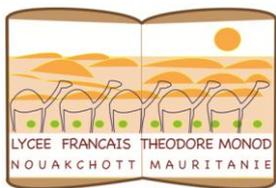
Conditions d'utilisation

L'utilisation du réseau et du matériel informatique de l'établissement constitue un moyen de formation et d'information : elle est exclusivement réservée à une utilisation pédagogique et éducative.

Services proposés

L'établissement offre aux utilisateurs les services suivants :

- L'accès à internet à des fins éducatives ;
- L'utilisation de matériels informatiques périphériques soumise à l'autorisation des enseignants ;
- L'utilisation des logiciels mis à sa disposition ;
- Au lycée, un compte personnel (constitué d'un identifiant et d'un mot de passe) lui permettant d'accéder à la consultation de ses notes et informations de vie scolaire. Ce droit d'accès est personnel, incessible et temporel. Il fait l'objet d'un renouvellement annuel tacite.



Engagements de l'établissement

- Respect de la loi comme il est rappelé au paragraphe 2.
- Il s'efforce de maintenir accessible le service qu'il propose de manière permanente. Toutefois, l'accès à l'outil informatique pourra être interrompu momentanément, notamment pour des raisons techniques ou de maintenance.
- Il garantit la protection des données à caractère personnel.
- Il s'engage à former les élèves en les préparant, en les conseillant, en les assistant dans leur utilisation de l'internet et des réseaux numériques.
- Des contrôles techniques peuvent être effectués, soit dans un souci de protection des élèves mineurs, soit dans un souci de sécurité du réseau, soit enfin dans un souci de vérification que l'utilisation des services reste conforme aux objectifs et aux règles énoncées dans cette charte.

Engagements de l'utilisateur : l'utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait des services.

- L'utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur et les règles évoquées ci-dessus.
- Il s'engage à ne pas effectuer, de manière volontaire, des opérations pouvant nuire au fonctionnement du réseau de même qu'à l'intégrité des ressources informatiques, notamment :
 - ▶ à ne pas interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un système connecté ;
 - ▶ à ne pas développer, installer ou copier des programmes destinés à contourner la sécurité ou saturer les ressources ;
 - ▶ à ne pas introduire de programmes nuisibles (virus, cheval de Troie, ver...). Tout support externe (clé USB, disque dur...) devra être systématiquement vérifié sur une station détenant un logiciel antivirus à jour.
 - ▶ à ne pas modifier la configuration des ordinateurs et respecter le matériel confié ;
 - ▶ à quitter correctement les logiciels utilisés ;
 - ▶ à ne pas utiliser de logiciels « chats » ;
- Il s'engage par ailleurs à informer immédiatement l'établissement de tout problème rencontré. Les enseignants porteront ce problème à la connaissance du service concerné à l'aide d'une fiche d'incident informatique.
- L'utilisateur s'interdit, dans le cadre de l'utilisation des services au sein de l'établissement, de faire de la publicité sur des produits ou des services de commerce.

IL EST ENFIN PRECISE QUE LE NON RESPECT DU CONTENU DE CETTE CHARTE POURRA FAIRE L'OBJET DES DISPOSITIONS SUIVANTES

Le non respect des principes établis par la charte pourra donner lieu aux sanctions suivantes :

- Avertissement de l'utilisateur ;
- Limitation temporaire de l'accès aux services (en dehors des impératifs fixés dans le cadre des cours) ;
- Interdiction d'accéder aux services (en dehors des impératifs fixés dans le cadre des cours) ;
- Sanctions disciplinaires dans le cadre du règlement intérieur ;
- Sanctions pénales prévues par les lois en vigueur.

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de l'ensemble des dispositions de cette charte et s'engage à les respecter.

L'élève

s responsables légaux

Le Proviseur